

EMPLOYEURS



TRAITEMENT DES DÉCHETS ET DES BIO- DÉCHETS : OBLIGATIONS ET OPPORTUNITÉS



01

Différents types de déchets et leurs filières

02

Obligations légales par filière

03

Focus sur la filière des biodéchets

04

Avantages et bénéfices à entrer dans la démarche

05

Conseils et bonnes pratiques

06

L'OPCO Santé à vos côtés

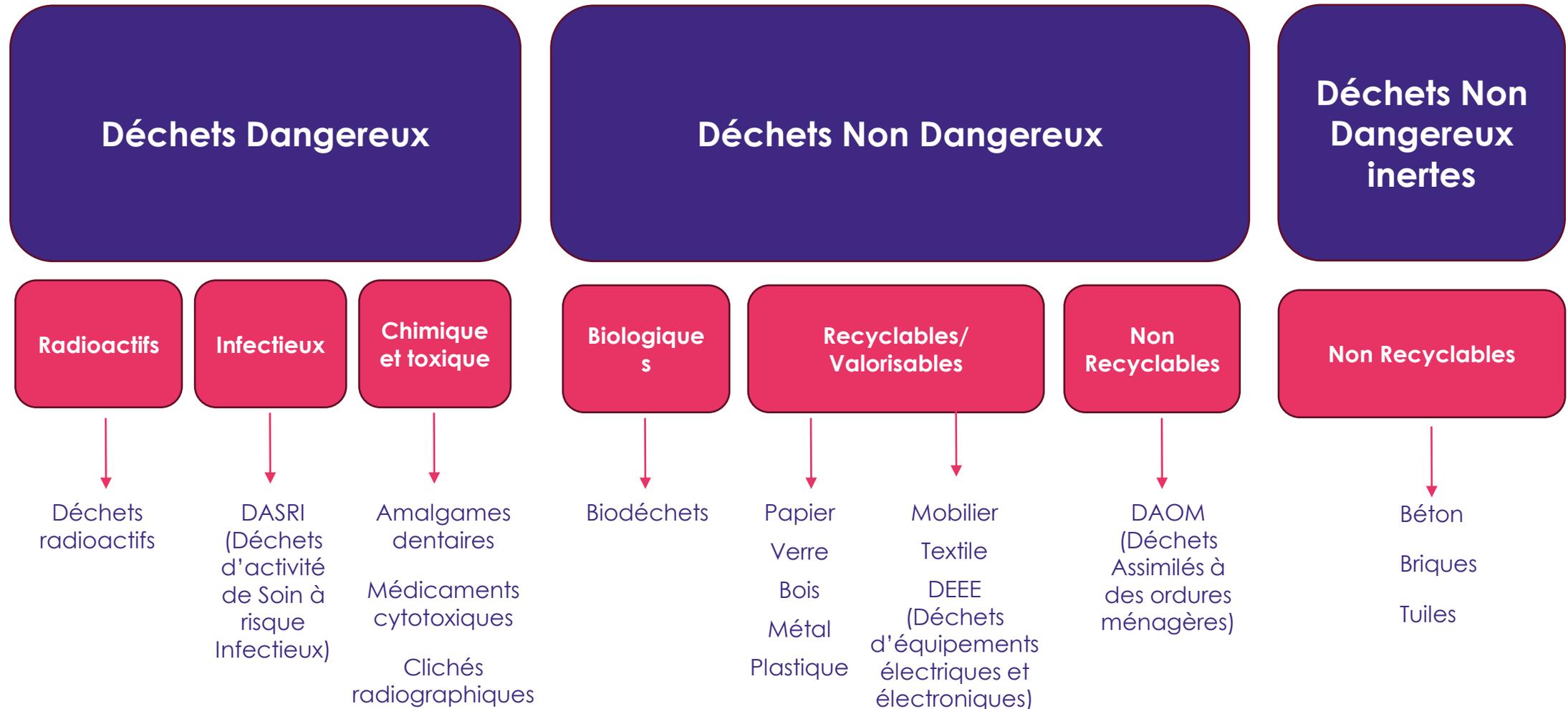
07

Témoignage établissement ELSAN

01

DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS ET LEURS FILIERES

LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (DAE)



Exemple de filière

DES OUTILS POUR CARTOGRAPHIER VOS FILIÈRES DE DÉCHETS

- Un outil Excel de cartographie des déchets :

Etat des lieux				Outil de pilotage des Filières Déchets					Suivi des filières				
Statut Filière	Périmètre couvert	Obligation de mise en œuvre?	Filière REP	Cartographie			Volume total (t, litre)	Cout annuel (€/an) année N	Cout annuel (€/an) année N-1	Cout annuel (€/an) année N-2	Prestataire		
				Classe de danger	Filière	Type de déchets						Code déchets	(Pré-)traitements
Mise en œuvre partiellement		Oui	Non	Non dangereux	Biodéchets	Huiles alimentaires usagées (HAU)	20 01 25	Valorisation	XX t	XX €	XX €	XX €	Prestataire XX
Mise en œuvre partiellement		Oui	Non	Non dangereux	Biodéchets	Déchets alimentaires de cuisine et de table (DCT)	20 01 08	Deshydratation puis compostage	XX t	XX €	XX €	XX €	Prestataire XX
Mise en œuvre partiellement		Oui	Non	Non dangereux	Biodéchets	Déchets verts (tonte de gazon, taille de haies, feuilles mortes)	20 02 01	Incinération avec valorisation énergétique (R1) ou sans (D10)	XX t	XX €	XX €	XX €	Prestataire XX

- Une série de fiche par filière de traitement :

The image shows three overlapping informational sheets from 'anap' (Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale) titled 'PILOTER SES FILIÈRES DÉCHETS en établissements de santé et médico-sociaux'. The sheets are:

- Biodéchets:** Contains definitions, examples, and regulatory obligations for food waste, green waste, and oils.
- Produits chimiques:** Contains definitions, examples, and regulatory obligations for various chemical products.
- Définition et exemples:** Provides detailed definitions and examples for different types of waste.

02

OBLIGATIONS LÉGALES PAR FILIÈRE

LES OBLIGATIONS CLÉS QUI IMPACTENT VOTRE STRUCTURE

- **Les obligations portant sur toutes les filières**
 - Obligation de tenir un **registre** de l'ensemble des déchets (à conserver au moins 3 ans)
- **Les obligations portant sur les déchets dangereux**
 - Obligation de tri à la source, conditionnements, condition de stockage, étiquetage spécifique
 - Obligation de traçabilité jusqu'au site de traitement final pour les déchets dangereux via un **bordereau de suivi de déchets** (BSD)
 - Obligation progressive de **dématérialisation** de ces BSD via Trackdéchets pour toutes les filières (Amiante, Fluides frigorigènes, Véhicules Hors d'usage, DASRI, etc.)
- **Les obligations portant sur les déchets valorisables**
 - **Biodéchets** : obligation de valorisation pour tous depuis le 1^{er} janvier 2024
 - **Papier/carton, métal, plastique, verre, bois, fractions minérales et de plâtre de travaux** : obligation en vigueur de valorisation, de suppression de certains produits en plastique, de mise à disposition des usagers des dispositifs de tri
 - **Textile** : obligation de valorisation à partir de 2025 (linge plat, tenues)



CADRE JURIDIQUE – GESTION DES DECHETS

– Des outils pour mettre en œuvre la réglementation

- Un modèle de registre des déchets [ici](#)
- Une série de fiche par filière d'élimination

– Des outils pour optimiser vos filières

- Des filières gratuites grâce aux éco-organismes
- Des leviers d'économies "circulaires"
- Un outil d'aide à la décision sur la banalisation



DES OUTILS POUR COMPRENDRE LA RÉGLEMENTATION ET OPTIMISER VOS FILIÈRES

#2

Les « 8 flux »



CE QUE DIT LA LOI

Les établissements doivent a minima trier les déchets en fonction de leur « flux » :

- « 5 flux » : papier/carton, métal, plastique, verre et bois
- « 7 flux » : fractions minérales et de plâtre en cas de travaux
- « 8 flux » : textiles (à partir de 2025)

Les établissements sont tenus de mettre à disposition des usagers et du personnel un dispositif de collecte séparée des déchets suivants : papiers, cartons, acier, aluminium, plastiques, biodéchets.

LES RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- Article L541-21-2 du Code de l'environnement
- Articles D. 543-280 et suivants du Code de l'environnement
- Article L541-21-2-2 du Code de l'environnement
- Article R541-61-2 du Code de l'environnement
- Article L541-3 du Code de l'environnement

- Articles L541-46 et 48 du Code de l'environnement

POUR QUI ?

Tous les établissements publics et privés de santé et médico-sociaux dont le volume de déchets est d'au moins 1 100 l par semaine (tous déchets confondus) et collectés par le service public.

Tous les établissements publics et privés de santé et médico-sociaux dont la collecte est réalisée par un prestataire privé, quel que soit le volume de déchets.

POUR QUAND ?

Déjà en vigueur.

QUELLES SANCTIONS ?

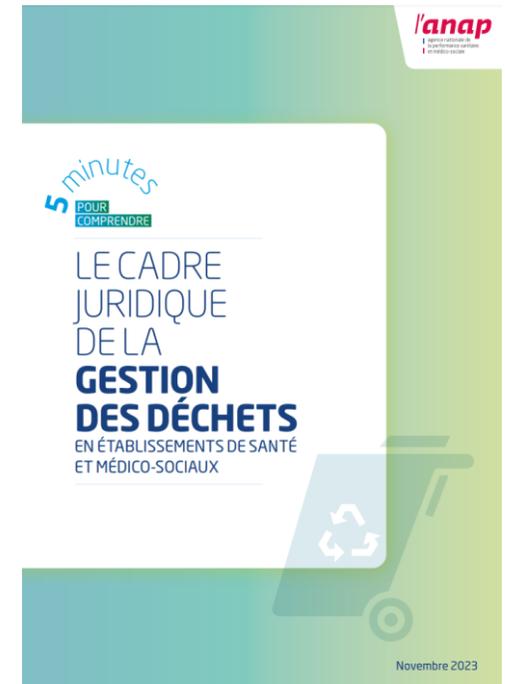
Sanctions administratives pouvant aller jusqu'à 150 000 € d'amende en cas de non-respect du tri des déchets 8 flux. Deux ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende en cas de mauvaise gestion des déchets (dépôts sauvages, gestion par un organisme non agréé, etc.).

5

6 fiches thématiques gratuites ANAP dont une dédiée aux déchets

Vous y trouverez :

- Champs d'application
- Références juridiques
- Obligations
- Échéances
- Modalités d'application
- Mode de déclaration
- Sanctions



<https://anap.fr/s/article/comprendre-le-cadre-juridique-rse-en-quelques-minutes?language=fr>

03

FOCUS SUR LA FILIERE DES BIO- DECHETS

BIODECHETS : DE QUOI PARLE-T-ON?

Huiles alimentaires usagées (HAU)

Huiles de cuisson ou de friture



Déchets alimentaires de cuisine et de table (DCT)

Restes de repas ou de préparation de repas, produits périmés non consommés d'origine végétale ou animale



Déchets verts

Issus de l'entretien des espaces verts : tonte de gazon, taille des haies, feuilles mortes



BIO-DÉCHETS : QUEL CADRE RÉGLEMENTAIRE ?

— Diagnostic du gaspillage alimentaire

- **Ce que dit la loi :**

Les restaurants collectifs mettent en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire :

- Réalisation d'un diagnostic préalable comprenant une estimation des quantités de denrées alimentaires gaspillées et de leur coût
- Estimation des approvisionnements que les économies auraient permis de financer L. 230-5-1 CRPM

- **Pour qui :** opérateurs de restauration collective

- **Pour quand :** déjà en vigueur

- **Références juridiques :** art. L541-15-3 du Code l'environnement



BIO-DÉCHETS : QUEL CADRE RÉGLEMENTAIRE ?



— Dons aux associations

- **Ce que dit la loi :**
Les opérateurs de la restauration collective doivent conclure une convention avec une association habilitée d'aide alimentaire.
- **Pour qui :** >3000 repas/ jour
- **Pour quand :** déjà en vigueur
- **Quelles sanctions :** contravention de 5ème classe
- **Références juridiques :**
 - Art. L541-15-6 CE + D541-310 et 311 (contenu convention) CE
 - Arrêté du 7 janvier 2021 fixant catégories de denrées

BIO-DÉCHETS : QUEL CADRE RÉGLEMENTAIRE ?

— Ne pas rendre impropres les denrées alimentaires

- **Ce que dit la loi :**
Les opérateurs de la restauration collective ne peuvent pas délibérément rendre leurs invendus alimentaires encore consommables impropres à la consommation humaine ou à toute forme de valorisation.
- **Pour qui :** tout le monde
- **Pour quand :** déjà en vigueur
- **Quelles sanctions :** 0,1% CA HT (Art. L541-47 du CE)
- **Références juridiques :** art. L541-15-5 du Code de l'environnement



BIO-DÉCHETS : QUEL CADRE RÉGLEMENTAIRE ?

— Valorisation des biodéchets



- **Ce que dit la loi :**
Tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets sont tenus de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets :
 - ❑ Soit par une valorisation sur place
 - ❑ Soit par une collecte séparée pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée.
- **Pour qui :** tout le monde
- **Pour quand :** en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024
- **Quelles sanctions :** aucune pour l'instant
- **Références juridiques :** articles L541-21-1 + R543-225 et 226 Code de l'environnement

QUELLES SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES POUR VOS BIO-DÉCHETS ?

- **Solution d'élimination**

- HAU

- Collectées par un prestataire agréé puis filtrées pour être valorisées énergétiquement

- **DCT, déchets verts**

- Don à l'alimentation animale
- Méthanisation
- Compostage
 - Par un prestataire extérieur
 - Sur site : en tas, en bac, rotatif, etc.



QUELLES SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES POUR VOS BIO-DÉCHETS ?

Solutions techniques existantes :

- Stockage en pièces réfrigérées
- Stockage en contener clos : BioTank ®, compostage rotatif
- Utiliser un broyeur
- Utiliser un déshydrateur



BIODECHETS : INSPIREZ-VOUS DE BONNES PRATIQUES

Plateforme nationale des bonnes pratiques :

- CH d'Angoulême : filière biodéchets sur l'ensemble de services de soins et services de restauration collective
- CH de Sète et St Affrique : réduction du gaspillage avec des repas composés de produits de qualité
- ESAT l'envol de Castelnau-le-Lez (Unapei 34): plateforme de compostage sur site

Webinaires ANAP :

- Gestion des déchets alimentaires - Tout savoir sur le cadre réglementaire, diffusé le 22 février 2024 et accessible en replay <https://youtu.be/BErjrefsySk>
- Tri et collecte des déchets - Tout savoir sur le cadre réglementaire le 11 avril 2024
- Réduction des déchets plastiques - Tout savoir sur le cadre réglementaire le 30 mai 2024

04

AVANTAGES ET BÉNÉFICES À ENTRER DANS LA DÉMARCHE

TRAITEMENT DES DÉCHETS ET DES BIO-DÉCHETS : VOUS AVEZ TOUT À Y GAGNER !

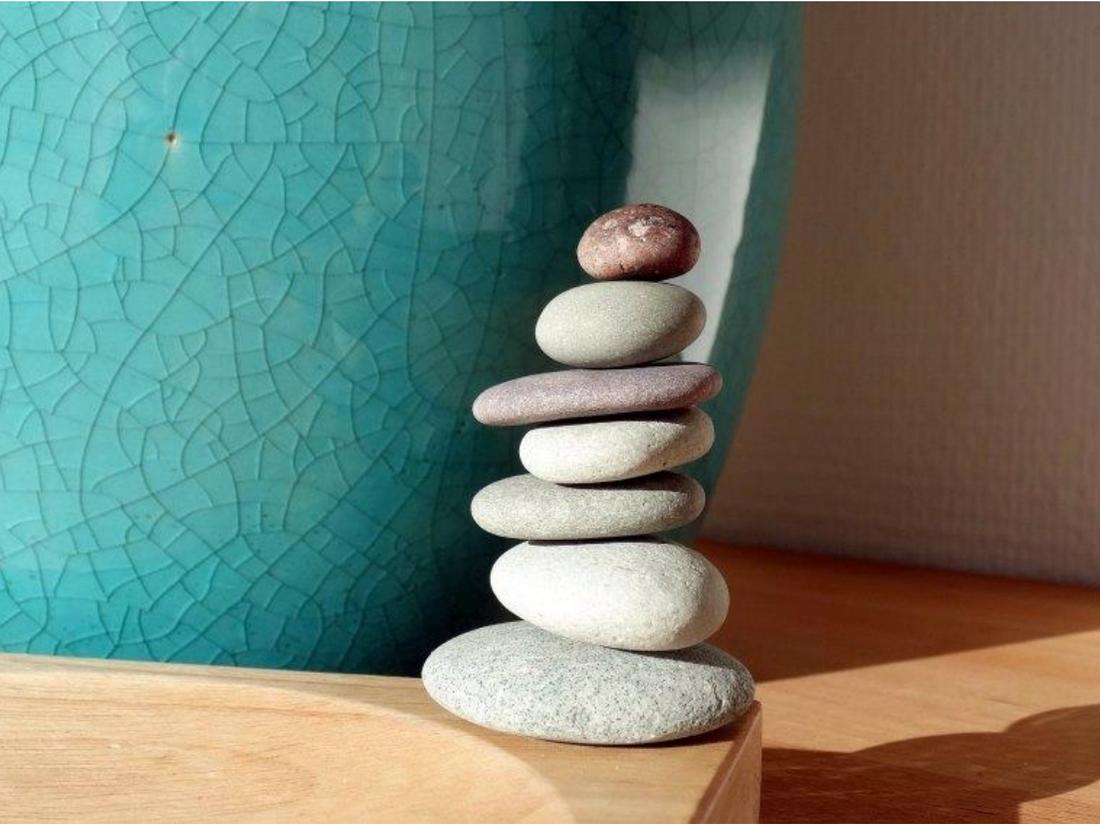
1. Remplissez vos obligations réglementaires
2. Réduisez vos quantités de déchets et donc vos coûts
3. Réduisez votre impact environnemental
4. Mobilisez et fédérez vos équipes autour de projets porteurs de sens



05

CONSEILS ET BONNES PRATIQUES

CONSEILS ET BONNES PRATIQUES



1. Travaillez sur la réduction des déchets
2. Utilisez les filières gratuites
3. Revendez vos déchets
4. Réparez, donnez ou revendez les équipements dont vous ne voulez plus
5. Mobilisez des structures de l'économie sociale et solidaire

INSPIREZ-VOUS ET PARTAGEZ VOS BONNES PRATIQUES SUR LA PLATEFORME NATIONALE DE L'ANAP

Miser sur le juste besoin

Le bon usage des gants

Kits de pose en anesthésie

Passer au réutilisable

DM pour accouchement par voie basse

Coiffes de bloc

Lames de laryngo

Réparer / réutiliser

Réutilisation des enregistreurs de température

Des aides médicales reconditionnées

Recycler / réemployer

Recyclage des capteurs de glycémie

Le bon coin interne

Plateforme des Bonnes Pratiques Organisationnelle (anap.fr)

06

L'OPCO SANTÉ À VOS CÔTÉS

INFORMEZ-VOUS SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC NOS DEUX WEBINARS

La Transition écologique, pour une dynamique de gestion plus responsable

Découvrez :

- Ce que représente la Transition écologique, ses actualités et ses évolutions réglementaires
- Quels sont ses impacts et les opportunités qu'elle représente pour votre structure
- Des exemples de bonnes pratiques

Réduisez vos dépenses énergétiques et vos émissions de gaz à effet de serre

Retenez :

- Comment réaliser un état des lieux énergétique de votre structure
- Comment intégrer les objectifs Energie et Emissions de gaz à effet de serre et en mesurer la performance
- Ce qu'une structure a mis en place

99%
DE SATISFACTION

S'INITIER
à la Transition écologique

REPERER
les obligations réglementaires qui concernent la structure

TROUVER
les informations dont vous avez besoin

EN 2024, DES WEBINARS PRATICO-PRATIQUES POUR VOUS ÉCLAIRER ET VOUS INSPIRER

Traitement des déchets et des biodéchets : obligations et opportunités

Repérez :

- Les différents types de déchets, leurs filières et les obligations légales par filière
- Les avantages et bénéfices à avoir un traitement des déchets vertueux
- Les trucs, astuces et bonnes pratiques à adopter
- Les actions menées dans un établissement

Les stratégies efficaces pour lutter contre le gaspillage alimentaire

22 octobre 11h30 – 12h30

Retenez :

- Les obligations légales et les causes du gaspillage alimentaire
- Le rôle que peut avoir votre structure
- Les avantages et bénéfices à lutter contre le gaspillage alimentaire
- Les trucs, astuces et bonnes pratiques à adopter
- Les actions menées dans un établissement

BENEFICIER
de l'expertise de l'ANAP

**OBTENIR DES
REPONSES**
en participant aux lives

S'INSPIRER
des actions menées dans
d'autres structures

Vous pourrez :

- Identifier les acteurs clés nationaux et les partenaires techniques et financiers de votre territoire
- Repérer les étapes et la méthodologie de mise en œuvre d'une démarche de transition écologique
- Vous approprier le kit outil complet et opérationnel
- Démarrer/cadrer la construction de votre feuille de route

En pratique :

- Durée : 3 heures
- Animation par des consultants experts sélectionnés par l'OPCO
- En visio ou en présentiel
- Groupes de 8 à 12 participants

4 thématiques abordées :

- Démarche globale vers la Transition écologique
- Traitement des déchets
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Transition énergétique

90%

De satisfaction globale en 2023

Consultez notre site internet
pour vous inscrire à nos prochaines
dates !

SE PROJETER

dans les étapes clés d'une démarche
vers la Transition écologique

ETRE AUTONOME

avec la boîte à outils complète et
opérationnelle

APPRENDRE

entre pairs confrontés aux réalités du
terrain

NOUVEAUTÉ : L'OPCO SANTÉ VOUS PROPOSE UN ATELIER EN PARTENARIAT AVEC L'APEC

LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES PRATIQUES RH

DISPONIBLE PROCHAINEMENT

Vous pourrez :

- Être au clair sur des éléments de contexte et de langage
- Vous projeter sur les métiers et compétences pour accompagner la Transition écologique
- Prendre la mesure de cette opportunité pour augmenter l'attractivité de votre structure
- Échanger entre pairs et ouvrir le champ des possibles

En pratique :

- Durée : 3 heures
- Co-animation conseillers OPCO Santé et consultants APEC
- En visio ou en présentiel
- Groupes de 8 à 12 participants

PRENDRE CONSCIENCE

des impacts de la transition écologique sur vos pratiques RH

IDENTIFIER

des opportunités de verdissement des métiers

EN FAIRE UN ATOUT

pour votre marque employeur

L'OPCO SANTÉ VOUS ACCOMPAGNE POUR METTRE EN PLACE DES ACTIONS PÉRENNES AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE

Accompagnement RH

Vous pourrez :

- Evaluer les impacts de la transition écologique au sein de votre structure
- Mettre en place une démarche de développement durable en tenant compte de vos spécificités et du degré de maturité de votre structure
- Initier une transition (besoins en compétences)

En pratique :

Un accompagnement en 6 étapes :

- Diagnostic
- Choix du consultant
- État des lieux
- Plan d'action
- Accompagnement jusqu'à 10 jours répartis sur 6 à 9 mois
- Bilan à 6 mois

S'ENGAGER

dans une démarche de façon sécurisée

MOBILISER

les équipes autour de projets fédérateurs

ACCOMPAGNER

le changement au sein de la structure

L'OPCO SANTÉ FACILITE LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DE VOS ÉQUIPES AVEC 4 ACTIONS DE FORMATION COLLECTIVES

**Sensibilisation
à la
prévention et
à la gestion
des déchets**

**Achat
responsable
et durable en
restauration
collective**

**Hygiène et
nettoyage :
pratiques et
achats
responsables
pour
l'entretien
des locaux
en établisse-
ments
sanitaires et
médico-
sociaux**

**Le
numérique
responsable
et durable**

IMPULSER

le changement dans les pratiques professionnelles

RENFORCER

la performance de la structure

FAVORISER

l'évolution professionnelle des salariés

07

TÉMOIGNAGE ÉTABLISSEMENT ELSAN

ÉVALUEZ NOTRE WEBINAR EN 2 MINUTES CHRONO !



<https://www.areyounet.com/runet/client/Reponse?i=584192874&s=6EFC1145>



MERCI

Laurence DUSSUD
Responsable de Gamme
OPCO Santé

Lucile BATAIS
Expert Développement Durable & Achats-Logistique
ANAP